

et, pendant six semaines il a été au service du commissaire des réserves des Sauvages.

Le *Bayfield* est un vapeur en bois de 150 tonneaux bruts et de 94 tonneaux enregistrés; il est employé aux levées hydrographiques de la baie Georgienne.

Pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, les frais d'entretien du *Napoléon III* ont été de \$51,957.25; ceux du *Druid*, de \$20,141.36; ceux du *Newfield*, de \$21,690.40; ceux de l'*Alert*, de \$6,580.06; ceux du *Lansdowne*, de \$20,553.27; ceux du *Northern Light*, de \$15,016.50, et ceux du *Sir James Douglas*, de \$12,257.33:— soit une dépense totale de \$150,659.19.

SERVICE POSTAL EN HIVER.

Afin d'établir une communication d'hiver entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pendant que le *Northern Light* était dans l'impossibilité de voyager, on a établi un service de bateaux à glace entre le Cap Traverse, île du Prince-Edouard, et le Cap Tourmente, Nouveau-Brunswick. D'après le rapport de l'agent du ministère à Charlottetown les bateaux ont commencé le service le 12 janvier et ils ont continué jusqu'au 4 mai, transportant 3,912 sacs de la malle et 237 passagers, et faisant 82 voyages, aller et retour, et ils ont été empêchés de traverser 28 fois, soit par des tempêtes de neige ou d'autres causes inévitables. Pendant le dernier exercice il a été dépensé \$7,740.25 pour ce service et les recettes se sont élevées à \$677.68. Ce chiffre de recettes si peu considérable est dû au fait que des bateaux voyagent en opposition et transportent les passagers à meilleur marché que les bateaux du gouvernement.

POLICE DE PORT.

Le gouvernement entretient depuis plusieurs années aux ports de Montréal et de Québec, pendant la saison de navigation, un corps de police de port pour réprimer le racolage des matelots et maintenir l'ordre sur les navires et les quais. En vertu des dispositions du chapitre 90 des statuts révisés, un droit de 3 cents par tonneau de registre est prélevé sur tous les navires qui entrent dans les ports de Québec ou de Montréal. Les navires de cent tonneaux de registre et au-dessous paient ce droit une fois par année, et ceux de plus de cent tonneaux deux fois l'an.

QUÉBEC.

La police du port de Québec, sous le commandement de M. B. Trudel, a été constituée, pendant la saison qui vient de se terminer, de la manière suivante: le chef, qui est aussi préposé à l'engagement des matelots pour le port de Québec, reçoit \$1,500 d'appointements pour ces deux charges; le sous-chef, \$3.40 par jour; cinq patrons de chaloupe, \$1.90 chacun; 23 constables, \$1.50 par jour, et un mécanicien, \$50 par mois: soit en tout 30 personnes. Une partie de cet effectif seulement a été engagée le 1er mai, vu que les services de tous les hommes n'étaient pas nécessaires avant le 17 mai, alors que leur nombre a été porté à 30, ce qui fait une diminution de six sur le nombre employé pendant la saison précédente. Comme de coutume, le corps a été licencié le 30 novembre. D'après le rapport du chef il paraît qu'il y a eu une grande diminution dans le nombre des arrestations, qui ont été de 217 seulement, tandis que pendant la saison précédente il y en avait eu 363.